

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

N°29

Objet :

**MISE A JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Rapporteur :

M. Jean François DEMAREZ

Date de la Séance :

9 AVRIL 2025

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2025

Date d'affichage de la
convocation :

3 AVRIL 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 08

Membres absents : 01

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Katell LANDIER	pouvoir à	Céline CHASSIN
Camille VAUR	pouvoir à	Marc HONORÉ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Sarah SABOURIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Yves FUZET	pouvoir à	Nicole MARTIN
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	François DAZELLE
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :

Salim LESAGE

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

N°029

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jean-François DEMAREZ

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la Fonction Publique, et notamment son article L313-1,
VU le décret 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
VU l'avis du Comité Social Territorial du 27 mars 2025,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 04/04/2025

Conformément à l'article L313-1 du code de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant la proposition de M. le Maire de mise à jour des emplois comme jointe en annexe,

Considérant les mobilités intervenues et à venir,

- les actualisations des postes des DRH adjoint et responsable du secteur recrutement, formation et prévention et juriste commande publique
- les créations des postes de coordonateur du Projet Social de Territoire et responsable Espace de Vie Sociale

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : VALIDE les créations et les suppressions des grades suivants :

Création / suppression	grade / emploi	Effectifs	ETP
Création	Filière Administrative		
	Rédacteur	1	1
	Adjoint administratif	1	1
	Filière Animation		
	Animateur	1	1
	Filière Technique		
	Adjoint technique	7	7
	Filière Sociale		
	ATSEM principal de 1ère classe	1	1
	Filière Culturelle		
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	1
	Assistant d'enseignement artistique	1	1
	Filière Police municipale		
	Brigadier chef principal	1	1
Suppression	Filière Technique		

	Technicien principal de 1ère classe	1	1
	Technicien principal de 2ème classe	2	2
	Technicien	2	2

ARTICLE 2 : ADOPTE le tableau des effectifs joint en annexe.

ARTICLE 3 : VALIDE et ADOPTE les créations, suppressions et actualisations de postes jointes en annexe.

ARTICLE 4. : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2025 au chapitre 012.

Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE



Délibération publiée le :